



RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ELABORATION DE LOIS ET DE POLITIQUES SUR LE DEPLACEMENT INTERNE

SESSION 2: UNE APPROCHE DU DEPLACEMENT BASEE SUR LES DROITS

RÉSUMÉ

Cette session revoit les sources principales du droit applicable au déplacement interne. Il est important d'utiliser une approche basée sur les droits dans le cadre du développement de lois ou de politiques sur le déplacement afin de s'assurer que les droits les PDI seront respectés, protégés et réalisés.

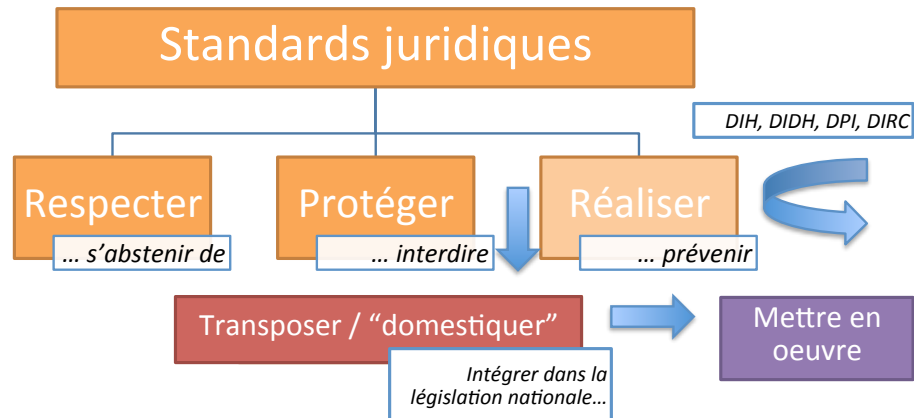
Les provisions de nombreux instruments juridiques internationaux sont pertinentes. Les Principes Directeurs réitèrent les normes de droit international humanitaire (DIH) et de droit international des droits de l'homme (DIDH) en réaffirmant leur validité et en illustrant leur pertinence pour les PDI. Récemment, des cadres régionaux et sous régionaux, en premier lieu la Convention de Kampala, sont venus renforcer le régime protecteur des PDI en précisant les obligations des Etats et des autres acteurs impliqués dans la réponse au déplacement.

Présentés pour la première fois aux Nations Unies en 1998, les Principes Directeurs sont devenus une source de droit pour les lois et politiques de nombreux pays. Ils ne sont pas juridiquement contraignants mais les autorités nationales ont utilisé différents moyens pour transposer leurs provisions dans leurs normes nationales. Lois, politiques, décrets, cadres et protocoles pour réglementer tous les aspects du déplacement ont été adoptés depuis 1998.

La Convention de Kampala est le premier instrument juridiquement contraignant au monde sur le déplacement interne. Elle a été adoptée par l'Union Africaine (UA) en octobre 2009 et est entrée en vigueur en décembre 2012. A ce jour 24 des 54 pays membres de l'UA l'ont ratifiée, mais nombre d'entre eux doivent encore l'incorporer dans leur droit interne et préparer sa mise en œuvre.

Il y a deux manières pour les Etats de respecter leurs obligations

juridiques conformément aux traités internationaux ou régionaux : en observant et respectant les lois nationales qui leur sont conformes ou en les intégrant aux lois et aux cadres politiques nationaux, c'est à dire en les "domestiquant".



OBJECTIFS

A la fin de cette session les participants devraient être capables de :

- Décrire certains des instruments juridiques pertinents pour la protection et l'assistance des PDI
- Déterminer les obligations juridiques à l'égard des PDI provenant des instruments internationaux
- Connaître les droits des PDI durant toutes les phases du déplacement

MESSAGES CLÉS

- Les standards juridiques internationaux sur le déplacement interne sont des références pour la réponse des Etats aux besoins de protection et d'assistance des PDI
- Le DIH, le DIDH, le droit international sur la réponse aux catastrophes (DIRC) et le droit pénal international (DPI) constituent un cadre valide pour la protection et l'assistance des PDI
- Les Etats sont responsables du respect des standards internationaux
- Le DIH établit également des responsabilités pour les groupes armés non- étatiques
- Une approche basée sur les droits doit être utilisée pour l'élaboration d'un instrument national sur le déplacement

DOCUMENTATION

- Les Principes Directeurs sur le Déplacement Interne, 1998

POUR ALLER PLUS
LOIN:

- Convention de Kampala, 2009
- La Convention de Genève et ses protocoles additionnels
- Les principaux instruments des droits de l'homme : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le Pacte International sur les Droits Civils et Politique (PIDCP), le Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDSEC) La Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE), la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, et autres
- Le cadre d'action de Hyogo
- Le Statut de Rome de 1998
- Service Consultatif du CICR 2010 sur les PDI et le DIH
- Tableau des droits